

3. Environ \$3,698,400.

4. Il ne semble pas que les Nations Unies aient pris avec les autres pays les mêmes arrangements qu'avec le Canada, mais, vu que ces arrangements font l'objet d'ententes confidentielles entre les pays concernés et les Nations Unies, le Canada n'a pas accès à ces renseignements.

LES POURSUITES INTENTÉES AUX NARCOMANES DU COLLÈGE ROCHDALE

Question n° 1604—M. Ryan:

Combien de poursuites pour possession de drogues a-t-on intentées à des personnes se trouvant au collège Rochdale ou y ayant demeuré depuis son ouverture?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour répondre à cette question, il faudrait fouiller dans un millier de dossiers. Or, le ministère ne dispose ni du personnel, ni des fonds pour entreprendre une telle recherche. De plus, les efforts seraient vains car les résultats n'indiqueraient que le nombre de poursuites, par province, en vertu de la loi sur les stupéfiants et de la loi des aliments et drogues. Il est donc impossible, malheureusement, de fournir le renseignement demandé.

LES OBLIGATIONS VENANT À ÉCHÉANCE DE 1972 À 1975

Question n° 1605—M. Ryan:

Combien d'obligations directes du gouvernement dont l'écoulement sur le marché est garanti, seront échues et devront être retirées au cours des exercices financiers de 1972, 1973, 1974 et 1975?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

Exercice financier	(en millions de dollars)
1971-1972	1,683
1972-1973	1,877
1973-1974	1,799
1974-1975	1,499

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—LES FONCTIONS DE M. JEAN-PAUL MATTE

Question n° 1607—M. Matte:

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il pour adjoint spécial un dénommé Jean-Paul Matte et, dans l'affirmative, a) M. Matte travaille-t-il au cabinet du ministre à Ottawa, b) quel est son horaire quotidien et hebdomadaire, c) quelles responsabilités lui incombent au juste, d) a-t-il été rémunéré du 1^{er} octobre au 16 novembre 1970 et du 1^{er} au 31 mai 1971, e) a-t-il droit à des congés payés et, dans l'affirmative, quelle est la durée de ces congés, f) certaines de ses dépenses sont-elles remboursables et, dans l'affirmative, lesquelles, g) quel est son traitement annuel actuel, h) se rend-il les lundi et vendredi de chaque semaine dans la circonscription fédérale de Champlain et, dans l'affirmative, quelles fonctions y exerce-t-il, i) a-t-il participé aux activités qui ont entouré l'élection complémentaire de Trois-Rivières qui a eu lieu le 31 mai 1971 et, dans l'affirmative, y a-t-il été autorisé par le ministre?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): a) Oui. b) Les horaires quotidien et hebdomadaire de M. Matte varient en fonction de la nature et du volume du travail à accomplir à un moment donné. c) Aider le ministre à assumer ses responsabilités. d) Oui. e) Oui; de la même façon qu'un employé nommé

[L'hon. M. Macdonald.]

en vertu de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. f) Oui; lorsque ces dépenses sont engagées alors qu'il agit au nom du ministre. g) \$15,600. h) Non. i) Il a organisé les visites du ministre à Trois-Rivières et l'y a accompagné.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES EXPERTS À L'EMPLOI DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL PRIVÉ

Question n° 79—M. Orlikow:

1. Depuis le 1^{er} juillet 1968, quels sont les experts, les personnes ou les sociétés de l'extérieur auxquels a) le bureau du premier ministre, b) le bureau du Conseil privé ont fait appel pour procéder à des études ou obtenir leur collaboration?

2. Quelles ont été, auprès du bureau du premier ministre et du bureau du Conseil privé, les attributions de chaque expert ou de chaque personne ayant apporté sa collaboration?

3. A la fois pour le bureau du premier ministre et celui du Conseil privé, à combien s'est élevée la rémunération accordée à chacun des experts?

(Le document est déposé.)

LES EXPERTS À L'EMPLOI DES MINISTÈRES ET DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 116—M. Skoberg:

1. Pour l'année financière 1969-1970, quelles sont les dépenses prévues de chaque ministère fédéral, commission, société de la Couronne et organisme d'État pour les études confiées à des experts de l'extérieur?

2. Pour l'année financière 1969-1970, a) quelles études ont été entreprises à l'extérieur par des experts, ou sont actuellement en cours, pour le compte de chaque ministère ou organisme du gouvernement fédéral, b) quel est le coût de chaque étude faite par des experts à l'extérieur et c) les contrats pour ces études ont-ils été adjugés par voie de soumission et, sinon, pour quelles raisons?

(Le document est déposé.)

LES TRANSACTIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

Question n° 953—M. Comeau:

1. Combien de prêts la Société d'assurance des crédits à l'exportation a-t-elle consentis soit au Mexique ou à Israël et combien de transactions a-t-elle faites avec ces pays, depuis 1960?

2. Quels sont chacun des contrats ou des sous-traités et les noms des sociétés en cause?

(Le document est déposé.)

LES ÉTUDES CULTURELLES ET HISTORIQUES PORTANT SUR LES INDIENS

Question n° 1189—M. Barnett:

Au cours des dix derniers exercices financiers, combien le gouvernement a-t-il consacré annuellement par l'entremise a) de ses ministères, b) sous forme de subventions ou de programmes à frais partagés avec les provinces, c) sous forme d'allocations à des organismes publics, comme le Conseil des arts du Canada ou les musées nationaux du Canada, d) sous forme de subventions à d'autres organismes ou personnes, en vue d'études archéologiques, anthropologiques, sociologiques ou autres études connexes de l'histoire et de la culture des Indiens, à l'exception des études se rattachant directement à des programmes gouvernementaux existants ou proposés à l'endroit des Indiens du Canada?

(Le document est déposé.)